



Etaient présents : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Ordre du Jour

- Choix prestataire bateaux électriques
 - Choix prestataire vélos électriques
 - Borne de recharge électrique à Salers
 - Zero Phyto : désherbeur eau chaude
 - Ligne de trésorerie
 - Demande de financements : MAA St Cernin et Stade
-

1. Choix prestataire bateaux électriques (DEB 2018 021)

Le Président rappelle aux membres du bureau, que la communauté de communes a décidé d'acquérir des bateaux électriques dans le cadre du développement du site de Longairoux. Il précise que cette action fait l'objet d'un financement TEPCV (80% d'un maximum de 100 000€HT)

➔ Les élus valident à l'unanimité la proposition suivante :

- Planète Nautic : 60 461.00€HT.

2. Choix prestataire VTT électriques (DEB 2018 078)

Le Président rappelle aux membres du bureau, que la communauté de communes a décidé d'acquérir des VTT électriques dans le cadre de ses actions touristiques et le développement de ses équipements touristiques. Il précise que cette action fait l'objet d'un financement TEPCV (80% d'un maximum de 130 000€HT)

➔ Les élus valident à l'unanimité la proposition suivante :

- Salers Bike Evasion : 126 655.50€HT.

3. Borne de recharge électrique (DEB 2018 022)

Le Président rappelle que dans le cadre de ses actions TEPCV, la communauté de communes a souhaité aménager une borne de recharge pour véhicules électriques.

Afin de maximiser son utilisation et de rendre le service le plus adéquat aux automobilistes, il est proposé d'aménager cet équipement sur la commune de Salers sur le parking dit du "sagranier".

Il précise que cette action fait l'objet d'un financement TEPCV (80% d'un maximum de 15 000€HT)

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et l'offre du SDE pour un montant de 12 409.13€TTC.

4. Choix prestataire désherbeur thermique (DEB 2018 019)

Le Président rappelle aux membres du bureau, que la communauté de communes a décidé d'acquérir un désherbeur thermique qui va être mis à disposition des communes dans le cadre de ses actions de sensibilisations pour la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires et de son schéma de mutualisation. Il précise que cette action fait l'objet d'un financement TEPCV (80% d'un maximum de 15 000€HT)

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition suivante :
- EUROPE SERVICE : 15 031.00€HT.

5. Ligne de trésorerie (DEB 2017 065)

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- **800 000€**
- **12 mois**
- **0.60% l'an**

6. Plan de financement

a. Maison d'artisan d'art de St Cernin DETR 2018 (DEB 2018 003)

Le Président rappelle aux élus qu'il a été décidé de créer une cinquième maison d'artisan d'art sur la commune de St Cernin.

→ Les élus valident les demandes de financements auprès du Conseil Régional, du Leader et de l'Etat au titre de la DETR 2018 et le plan de financement proposé.

b. Plan de financement - Stade du Moulin à Vent DETR 2018 (DEB 2018 001)

Le Président rappelle aux élus qu'il a été décidé de mener une opération d'aménagement et de développement du site du stade du Moulin à Vent sur la commune de St Cernin.

Dans ce cadre, il précise qu'une mission de maîtrise d'œuvre est en cours et qu'une procédure d'appel d'offres va être prochainement lancée.

→ Les élus valident les demandes de financements auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, du Leader et de l'Etat au titre de la DETR 2018 et le plan de financement proposé.